

« Algues vertes : oser regarder la réalité en face »

Environnement. « Pour lutter contre les marées vertes, la Cour des comptes en appelle à « une évolution en profondeur des systèmes de production ».

A. L.G. (Côtes-d'Armor) :

« Dans votre édition du 4 août, un lecteur costarmoricain (A. H.) s'exprime sur les algues vertes en disant son ras-le-bol de lire des articles qui mettent en cause l'agriculture et, cerise sur le gâteau, de lire que les plans algues vertes et autres « efforts entrepris depuis trente ans n'ont servi à rien ». Il juge que l'échec vient de ce que la cible agricole des plans n'aurait pas été la bonne et qu'il faut, en réalité, incriminer l'urbanisation.

Depuis trente ans, ce déni est un grand classique qui revient très régulièrement pour dédouaner l'agriculture et l'agro-industrie, mais cet écran de fumée ne résiste pas à l'analyse des faits et des chiffres qui sont têtus.

Dans son rapport volumineux, fruit de deux ans de travaux, la Cour des comptes rappelle qu'il y a un « consensus scientifique » sur l'analyse des marées vertes. La prolifération de ces algues est due à des apports excessifs de nutriments (azote et phosphore).

Seule une action sur l'azote (facteur limitant) peut permettre de réduire le phénomène et « plus de 90 % de l'azote (nitrates) présent dans les baies est d'origine agricole ». Selon



Le fléau des algues vertes, ici sur la plage de La Grandville, en baie de Saint-Brieuc, dans les Côtes-d'Armor, le 20 mai 2021.

| PHOTO : THOMAS BRÉGARDIS, OUEST-FRANCE

l'Ifremer, cette part agricole fluctue entre 93 % pour la baie de Saint-Brieuc et jusqu'à 98 % ailleurs, « 95 % en moyenne ».

A. H. met en cause l'hyperconcentration urbaine », appelant même à la rescousse des écrits d'Ivan Illich de 1975 ! Il se garde bien de lever le voile

sur l'hyperconcentration animale atteinte aujourd'hui. Selon la Cour des comptes, cahier territorial n° 2 baie de Saint-Brieuc, 1^{er} juillet 2021, données 2018 en page 15 : « Le bassin-versant de la baie de Saint-Brieuc supporte, par km² de surface agricole utile (SAU) : 3 750 porcs

+ 25 290 volailles + 100 bovins... », dans un département qui compte en moyenne 92 habitants au km². Quel ratio !

Ces cheptels sont soustraits à la vue dans de grands bâtiments, mais c'est bien cette densité animale effrayante qui est proprement insupportable pour l'environnement.

Alors les « mesurètes » mises en œuvre jusqu'à présent ne peuvent suffire. Comme les associations qui combattent les marées vertes, la Cour des comptes en appelle à « une évolution en profondeur des systèmes de production ».

Celle-ci passe nécessairement par une baisse drastique des cheptels afin que les bêtes soient nourries sur les terres de l'exploitation, sans importations massives d'azote (soja sud-américain et maïs). Oser enfin prendre le problème à bras-le-corps.

Nous venons de lire qu'en Espagne, la population est en colère contre une pollution massive aux nitrates agricoles qui a tué des tonnes de poisson en mer Mineure... Cependant que les agriculteurs déclarent respecter scrupuleusement la législation. Ceci démontre que c'est bien le système agricole et sa législation qu'il faut réformer. ➤➤